

Interpellation citoyenne : Plan Vélo Actions 2018.

M. Reeckmans a eu l'occasion d'assister à la séance du Conseil communal de septembre, au cours de laquelle le plan vélo a été exposé. Ayant lu ce plan, il s'enthousiasme de son exécution. En effet, le vélo constitue selon lui une partie de la solution à la problématique de mobilité des Ucclois. Cycliste utilitaire du quartier Calevoet et père de deux enfants qui se déplacent en vélo avec lui, M. Reeckmans confirme qu'Uccle a un grand retard dans le développement de son infrastructure vélo et qu'il est dangereux d'y circuler.

Lors de l'exposé sur le plan vélo, le Collège se référait souvent aux actions de la Région. Quel est le plan d'action de la commune en ce domaine pour 2018 ? Quelles sont les actions concrètes prévues par la commune en 2018 pour rendre Uccle plus cyclable et sécuriser davantage la vie des cyclistes ucclois ?

M. l'Echevin Biermann répond que le Collège espère fermement le déploiement prochain sur le territoire communal des 16 kilomètres d'ICR (itinéraires cyclables régionaux), pour lesquels une demande de permis d'urbanisme a été introduite en mars 2014. Il semble que ces infrastructures pourront être installées dans le courant de l'année 2019.

M. l'Echevin Biermann signale que le territoire communal a été doté des six premiers box vélos. Dans le cadre du budget 2017, une centaine d'arceaux vélos a pu être installée grâce à l'octroi d'un subside régional. Le Collège a sollicité un nouveau subside pour la mise en place de 50 arceaux supplémentaires en 2018.

Le Collège s'est fondé sur les engagements du Bypad pour généraliser les zones 30 dans l'ensemble des voiries locales, conformément au Plan communal de mobilité (PCM). Des mailles « zone 30 » ont déjà été établies dans le quartier de la rue Egide Van Ophem ainsi que dans le quartier à l'intersection de l'avenue De Fré et de la rue Langeveld. L'administration communale a noué des contacts avec le comité de quartier Fond'Roy en vue de l'installation d'une nouvelle maille à 30 km/heure dans ce secteur. M. l'Echevin Biermann espère que la réglementation relative à cette extension des zones 30 pourra être présentée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Des progrès ont également été accomplis pour le développement d'itinéraires cyclables communaux (ICC). Les services administratifs sont en train d'étudier les modalités de la matérialisation éventuelle d'un itinéraire cyclable sur l'avenue Prince d'Orange ainsi que la connexion cyclable de l'avenue Brugmann avec la chaussée de Waterloo. L'érection de ces infrastructures suppose la réalisation de marquages, de balisages ainsi que l'abaissement des bordures ou d'autres travaux sur la voirie afin de faciliter la mobilité des cyclistes. M. l'Echevin Biermann précise qu'un montant de 100.000 € a été inscrit au budget 2018 pour les aménagements visant spécifiquement la pratique du vélo.

Le Plan d'action communal de stationnement (PACS) prévoit l'installation de parkings destinés aux vélos, qu'ils soient de courte durée (arceaux) ou de longue durée (box vélos).

Le Collège accorde une grande importance à la mise en place d'une commission vélo, qui a récemment fait l'objet d'une discussion avec le Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens (GRACQ). Cet organisme, dont le format doit encore être défini, permettrait, grâce à des échanges réguliers, d'assurer le suivi du Bypad. D'ailleurs, un groupe de travail avait déjà été constitué dans le cadre du Bypad, associant mandataires communaux, agents de l'administration communale, représentants de la police et usagers du vélo. Ce groupe de travail pourrait être intégré d'une manière ou d'une autre à la commission vélo.

De plus, M. l'Echevin Biermann précise qu'un montant de 50.000 € a été à nouveau dégagé pour les primes accordées pour l'achat de vélos électriques. Les services communaux envisagent également la mise en place à très brève échéance dans l'espace public de bornes pour la recharge de vélos électriques.

M. Wyngaard remercie le citoyen pour son interpellation, qui permet au Conseil communal de se pencher à nouveau sur un sujet important.

L'audit du Bypad s'est avéré particulièrement sévère pour la commune d'Uccle, en épinglant notamment le manque de concertation avec d'autres partenaires, le manque de transversalité des services,

la place excessive de l'automobile dans l'espace public, la lenteur dans l'aménagement des itinéraires cyclables communaux (ICC).

Toutefois, cette opération du Bypad, financée par la Région, a débouché sur un plan incluant toute une série de propositions très concrètes qui devraient permettre à la commune d'Uccle de combler son retard.

Certes, la Région aurait pu agir plus rapidement pour mettre en œuvre les Itinéraires cyclables régionaux (ICR) mais il n'en demeure pas moins que les aménagements communaux effectués dans le cadre des itinéraires cyclables communaux (ICC) sont déficients et que le balisage ou les marquages au sol sont loin d'être satisfaisants.

Le développement de la mobilité douce, qui, comme l'atteste l'interpellation citoyenne de ce soir, préoccupe un nombre sans cesse croissant d'Ucclois, devra incontestablement être un des enjeux prioritaires de la prochaine mandature.

M. Hublet remercie M. Reekmans pour son intervention car il s'est fait l'interprète de tous les habitants que les mandataires ont eu l'occasion d'entendre au cours des rencontres de participation citoyenne.

Le nombre d'interpellations et questions qui ont été consacrées à la mobilité douce au cours des six dernières années reflète l'intérêt du Conseil communal pour cette thématique. Le CDH a bien l'intention de s'investir encore davantage au cours des prochaines années en faveur de la mobilité douce.

M. Zygas demande si la commune est autorisée à recharger des batteries sur la voie publique, étant donné qu'elle n'est pas fournisseur d'électricité.

M. l'Echevin Biermann répond que la commune n'est évidemment en aucune manière habilitée à vendre de l'électricité.

En réalité, il convient de distinguer deux types de demande en cette matière. Le premier type de demande consiste à solliciter l'installation dans l'espace public, et notamment dans les quartiers commerçants, de dispositifs de recharge électrique, qui viseraient surtout à attirer de la clientèle et ne seraient dès lors pas accessibles à tous les usagers. Le second émane de particuliers, qui, ne disposant pas d'un garage, ne sont pas en mesure de recharger leur véhicule électrique à leur domicile et souhaitent donc bénéficier de bornes de rechargement accessibles dans l'espace public. Dans cette perspective, il importe de fixer une réglementation à l'échelon régional afin d'éviter une privatisation de l'espace public. Le gouvernement régional est en train d'y travailler mais n'a pas encore pris de décision définitive en ce domaine.

La situation actuelle se caractérise donc par le fait que, d'une part, un marché public, dont on attend encore la conclusion, a été lancé pour l'installation de bornes électriques et, d'autre part, une réglementation doit encore être établie afin de déterminer dans quel cadre et à quelles conditions Sibelga et les distributeurs d'électricité pourraient vendre de l'électricité dans l'espace public, que ce soit avec un système de cartes, d'abonnement, etc.

Le Conseil communal a proposé à la Région six emplacements potentiels pour les bornes de recharge, la forte présence à proximité de bâtiments publics ou d'établissements horeca justifiant un stationnement d'une durée supérieure à un quart d'heure.

M. l'Echevin Biermann estime qu'Uccle s'est engagée de manière résolue dans un processus visant à rendre la commune plus cyclable, tout en reconnaissant que de nombreux efforts doivent encore être fournis.

Mme Van Offelen remercie le Collège pour son action en cette matière. Elle estime que le processus du Bypad a été opéré de manière transparente et honnête. Suite au diagnostic des problèmes auxquels les cyclistes sont confrontés dans la commune, un plan d'action cohérent a été lancé, dont les procédures principales sont mises en œuvre dans une perspective de long terme.

Par ailleurs, Mme Van Offelen se réjouit de la création d'une commission vélo.

M. Reekmans remercie M. l'Echevin Biermann pour les réponses fournies. Tout en saluant les démarches entreprises, il tire de sa propre expérience de cycliste et de père de deux petites filles de 6 et 9 ans, véhiculées quotidiennement dans des établissements scolaires différents, que de nombreux aménagements doivent encore être effectués pour sécuriser la circulation à vélo sur le territoire ucclois.

Il rappelle à cet égard que la sécurité des habitants est une responsabilité qui incombe personnellement au Bourgmestre.